

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE ROCHE

CHARLES LAMEYRAND

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, le 12 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de ROCHE CHARLES LAMEYRAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mr ROCHE Roger.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} Octobre 2012

Présents : ROCHE Roger. ROCHE Arsène Michel. VERDIER Jean. VERHELST Antoine. MAGNON Agnès. TARTIERE Sébastien. NOLORGUES Laurent.

Absents : PADULLI Patrick. PELISSIER Patrice.

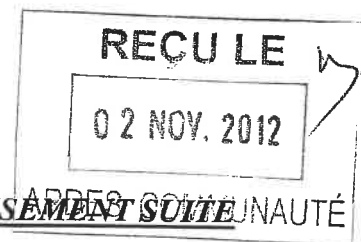
Mme MAGNON Agnès a été élue secrétaire de séance.

En vertu de l'article L 2121- 18 du CGCT, le Maire a demandé que la séance se déroule à huis clos. Le Conseil Municipal par vote à main levée, à l'unanimité, a accepté la proposition du Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7



OBJET : APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT SUITE ENQUETE PUBLIQUE

- Vu la loi n° 92-3 du 03 janvier 1992 sur l'Eau.
- Vu la loi sur l'Eau 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;
- Vu le décret n° 94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usés mentionné à l'article L 2224-10 du CGCT ;
- Vu le Code de l'Urbanisme, articles L.123-3-1 et R.123-11,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de ROCHE CHARLES LAMEYRAND en date du 09 Octobre 2010 approuvant le zonage d'assainissement,

- Vu l'arrêté du Maire du 12 décembre 2011 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à enquête publique qui s'est déroulée du 09/01/2012 au 09/02/2012 ;
- Vu les conclusions du commissaire enquêteur, qui considère que les villages ne peuvent pas être équipés d'assainissement collectif en raison d'un très lourd coût financier qui n'est pas envisageable budgétairement.

Le Conseil Municipal, entendu le rapport du commissaire enquêteur, à l'unanimité, approuve le plan de zonage d'assainissement tel qu'il est présenté et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, en Mairie le 23/10/2012

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le
Publié le 23/10/2012

Le Maire,
Reçu à la Sous-Préfecture ROCHE Roger,
d'Issoire, le

23 OCT 2012

